

Trois cent quatre-vingtième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance extraordinaire tenue par téléphone, le lundi 16 décembre 2013, à 10 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
HAM-SUD	M. Georges St-Louis
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargé de projets et géomatique	M. Gabriel Landry

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet-suppléant et maire de la Municipalité de St-Adrien.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Rachid El Idrissi.

2013-12-8657

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que la séance extraordinaire a été convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, le 4 décembre 2013 pour être tenue le 16 décembre 2013 à 10 h, par téléphone;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté ont signé le certificat de signification, à l'exception du préfet, M. Hugues Grimard (qui avait signifié son absence), et sont d'accord pour traiter des sujets de discussion suivants :

- Avis de renonciation de l'avis de convocation
- **Gestion réseau routier –**
Adjudication, Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
- **Récupération –**
Signature entente ARPE-Québec, désignation signataire
- **Immeuble 309 –**
Adjudication, Travaux aménagement Service Canada et mise aux normes Immeuble 309

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE les membres renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée.

2013-12-8658

PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM); ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que les MRC sont les lieux privilégiés pour réaliser le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) ;

CONSIDÉRANT l'obtention de la subvention du ministère des Transports du Québec au montant de 15 000 \$ afin de réaliser la première étape du PISRMM ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Sources de procéder en formule mixte en faisant appel à une firme de consultants privés possédant une expertise en transport et en planification routière pour la réalisation du PISRMM ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources possède les connaissances et compétences pour prendre en charges le volet géomatique pour la réalisation du PSRIMM ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrat des organismes publics* [L.R.Q, chapitre C-65.1] et a l'obligation de sélectionner la firme par appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a publié l'appel d'offres dans « La Tribune » le 23 août 2013;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions des firmes suivantes :

- Roche ltée;
- BPR;
- Cima+.

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 13 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées en fonction de la grille de conformité et de la grille de pondération le 17 septembre 2013 en présence des membres du comité de sélection de la MRC des Sources sans connaître le prix de soumission comme prévu dans ledit cahier de charges et devis technique ;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ayant obtenu la pondération de passage fixée à 70 % se sont qualifiés pour l'ouverture de leur enveloppe de prix et que le comité de sélection a procédé au calcul du rapport « qualité/prix » selon la formule prescrite par la loi;

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Pointage</u>	<u>Prix de soumission</u>
• BPR	92 %	180 464,76 \$ (taxes incluses)
• Cima+	94,75 %	80 000,21 \$ (taxes incluses)
• Roche ltée	58,39 %	Ne s'est pas qualifiée

CONSIDÉRANT que le comité de sélection de la MRC des Sources a retenu la firme Cima+ pour la réalisation du PISRMM car celle-ci a obtenu le meilleur pointage suite à la formule gouvernementale du rapport « qualité/prix ».

CONSIDÉRANT que le choix de la firme est soumise au ministère des Transports du Québec pour approbation et recommandation avant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif pour le ministère des Transports du Québec que la firme sélectionnée intègre ces dites recommandations avant l'octroi du contrat par la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources recevra une subvention à la réalisation du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) de 80 000,21 \$ pour payer les honoraires de la firme Cima+ et un montant de 18 460,21 \$ pour payer les honoraires du géomaticien de la MRC des Sources du ministère des Transports du Québec, et ce, conditionnellement à la réception du plan de travail révisé de la firme Cima+;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la Municipalité régional de comté des Sources octroie le mandat de réalisation du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal à la firme Cima+, et ce, conditionnellement à la réception de la lettre d'octroi de subvention à la réalisation du ministère des Transports du Québec et

à la réception du plan de travail détaillé de la firme qui inclut toutes les recommandations dudit Ministère.

Adoptée.

2013-12-8659

RÉCUPÉRATION-SIGNATURE ENTENTE ARPE-QUÉBEC, DÉSIGNATION SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 14 juillet 2012, du nouveau *Règlement sur la récupération et valorisation des produits par les entreprises* régissant la disposition des appareils électroniques (TIC) pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que les frais se rattachant à la récupération des TIC sont maintenant entièrement à la charge des producteurs de ce type de matériel électronique;

CONSIDÉRANT la création de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) mise sur pied pour assurer la coordination provinciale de la collecte et du transport des TIC jusqu'à un centre de valorisation accrédité par celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'ARPE-Québec est dans l'obligation de défrayer les frais inhérents à la collecte et au transport des TIC;

CONSIDÉRANT que l'ARPE-Québec signe des ententes avec les MRC et municipalités du Québec qui détiennent un point de dépôt pour les TIC ;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-11-8242 qui précisait les sept (7) points de dépôt des TIC offerts aux citoyens présents dans les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la signature d'entente entre la MRC et ARPE-Québec, les municipalités de la MRC des Sources recevront une compensation financière pour la récupération des TIC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources signe une entente avec ARPE-Québec pour que les municipalités de la MRC puissent obtenir leur compensation financière pour la récupération des TIC;

QUE M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer « *l'Entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques* » d'ARPE – Québec pour la MRC des Sources.

Adoptée.

2013-12-8660

ADJUDICATION TRAVAUX AMÉNAGEMENT SERVICES CANADA ET MISE AUX NORMES IMMEUBLE 309

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à un appel d'offre public pour l'aménagement des locaux Services Canada et mise aux normes d'un immeuble à bureaux ;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu les cinq (5) soumissions suivantes :

Les Constructions R. Gouin inc.	384 400,00\$ +Tx
COMCO Entrepreneurs en bâtiment	404 800,00\$ +Tx
Constructions Olivier & Lyonnais inc.	413 650,00\$ +Tx
Grondin Marois inc. Entrepreneur Général	432 267,88\$ +Tx
Constructions Guy Sébas inc.	437 000,00\$ +Tx

CONSIDÉRANT qu'après vérification juridique, la soumission présentée par Les Constructions R. Gouin inc. doit être rejetée, compte tenu de l'absence de la lettre d'engagement pour l'émission des cautionnements d'exécution et d'obligations, qui est un élément essentiel pour la conformité d'une soumission ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit COMCO Entrepreneurs en bâtiment avec un prix de soumission de 404 800,00\$ +Tx ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources adjuge le contrat pour l'aménagement des locaux de Services Canada et la mise aux normes de son immeuble à bureaux du 309 rue Chassé, à l'entrepreneur COMCO Entrepreneurs en bâtiment au montant de 404 800,00\$ +Tx ;

QUE cette soumission est conditionnelle au dépôt, lors de la signature du contrat, par l'entrepreneur des cautionnements d'exécution et d'obligations (gages, matériel et services) tel que prévu par la lettre d'engagement qu'il a fournie lors du dépôt de sa soumission ;

QUE le soumissionnaire retenu remette aussi, lors de la signature du contrat, la liste des sous-traitants avec lesquels il exécutera ces travaux ;

QUE le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général soient autorisés à signer ce contrat au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

2013-12-8661

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 10 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Therrien
Préfet-suppléant

M. Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier